



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 10 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusés avant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André, M. PELLETIER Laurent à Mme GEINDREAU Sabine

Secrétaire de séance : Mme GEINDREAU Sabine

D2026_08 – Affectation des résultats 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique **2025** (fusion du compte de gestion et du compte administratif) de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- Le déficit d'investissement de	-	53 862,58 €
- L'excédent de fonctionnement de	+	398 225,90 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement,

- en recettes	+	42 500,00 €
- en dépenses	-	186 200,00 €

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section investissement :

- déficit d'investissement	-	53 862,58 €
- reste à réaliser en recettes d'investissement	+	42 500,00 €
- reste à réaliser en dépenses d'investissement	-	186 200,00 €
- besoin de financement	-	197 562,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- affecte les résultats 2025 :		
♦ au 001 : le déficit d'investissement		53 862,58 €
♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement		200 663,32 €
♦ au 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés		197 562,58 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire,
M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,
Mme GEINDREAU Sabine